



Signaleurs

Le rôle des signaleurs est d'assurer la sécurité des participants, des accompagnateurs éventuels, le long du parcours, en particulier aux intersections routières (sans pour autant se substituer aux forces de Police). Ils doivent être obligatoirement majeurs et titulaires du permis de conduire, la liste nominative doit être fournie à l'autorité administrative.

Ils doivent être munis :

- _ d'une copie de l'arrêté de circulation et de stationnement**
- _ d'une tenue à « haut pouvoir réfléchissant » ;**
- _ d'une balise référence K 10.**
- _ du plan des parcours**
- _ la liste des numéros des organisateurs**
- _ de leur permis de conduire**

Il est nécessaire de les sensibiliser à être vigilant et avoir une attitude courtoise, pédagogique et conciliante.

Ils doivent être en place au moins 1/4h avant le passage théorique de la course et retirés au moins 1/4h après le passage du véhicule annonçant la fin de la course.

Circulation des véhicules à moteurs

Il est souhaitable que la totalité de la manifestation puisse se dérouler sur des chaussées totalement interdites à la circulation des véhicules à moteur (hors ceux nécessaires à l'organisation).

Dans le cas contraire, les accompagnateurs éventuels et autres véhicules de l'organisation devront se conformer aux règles du Code de la Route (sauf exceptions dûment signalées sur les arrêtés d'autorisation)

Le fait que la manifestation se déroule pour partie en voies non totalement fermées à la circulation et qu'ils doivent en ce cas se conformer aux prescriptions du Code de la Route (maintien sur le côté droit de la chaussée en particulier) doit être signalé aux concurrents par tous moyens à convenance de l'organisateur (bulletin d'inscription au minimum, speaker ...).

Il est fortement recommandé que les éventuels accompagnateurs à vélo, lorsqu'ils sont autorisés, et ceux à moto (organisation, presse, officiels ...) soient dotés de tenue à « haut pouvoir réfléchissant ». Ils devront être équipés des dispositifs obligatoires prévus par la réglementation en vigueur.

Il est recommandé que la circulation des véhicules nécessaires à l'organisation (y-compris secours) se fasse dans le sens de la course.